

#### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES  
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Téléphone : 01 80 92 80 20  
Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

#### Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 10H30
	14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 18H00

#### Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-  
ANTOINE, MATHIS, MICHELE,  
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

#### Lignes directes DYF

Service civique—Communication  
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26

Compétitions & Féminines

Marc-Antoine KELLER

01 80 92 80 37

Arbitrage

Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25

Dossiers FAFA & Citovenneté

Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44

Comptabilité & Terrains

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU

01 80 92 80 22

Service civique & Foot diversifié

Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23

Discipline

Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45

Technique

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES  
TERRE DE FOOTBALL

Mardi 18 novembre 2025

N° 1865

Saison 2025/2026

# JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-7
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	8-10
COMMISSION DES STATUTS & RÈGLEMENTS	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	11-13
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	14-15
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	15
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	15-16

## L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DISTRICT

**Vendredi 12 décembre 2025**  
**Au DYF à Montigny le Bx**

#### QUESTIONS POSÉES PAR LES CLUBS

Elles devront, pour être portées à l'ordre du jour, être signées du Président du club, et parvenir au District au plus tard **le lundi 24 novembre 2025**.



SERVICE  
CIVIQUE

Une mission pour chacun  
au service de tous

#### Réunion TOUTES FOOT (visio)

Ce soir Mardi 18/11/2025 à 19h

Ouverte à tous ! [CLIQUEZ LIEN](#) ←

OBLIGATOIRE pour les volontaires et tuteurs sur cette thématique

#### Réunion P.E.F. (visio)

Jeudi 20/11/2025 à 19h

Ouverte à tous ! [CLIQUEZ LIEN](#) ←

OBLIGATOIRE pour les volontaires et tuteurs sur cette thématique

### FORMATIONS DES ÉDUCATEURS INSCRIPTIONS

#### CFI U6/U9 :

- les 04/12 & 27/01/2026 (au District)
- Clôture le 20/11

#### Certification CFI U6 à Seniors :

- les 11/12 & 17/12/2025 (en distanciel)
- Clôture le 04/12

## AGENDA 2025 / 2026 NOVEMBRE-DECEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
1	2	3	4	5	6	7

18/11/25

Réunion TOUTES FOOT (visio à 19h)

CFI SENIORS

19/11/25

Comité de Direction

20/11/25

Réunion PEF (visio à 19h)

CFI U14-U19

Réunion l'Arbitre au cœur du jeu

21-22-23-29 & 30/11/25

FIA - 3ème session

25/11/25

CFI U10-U13

26/11/25

Réunions des clubs—Secteur 5

28/11/25

DF Coach jeunes—journée complémentaire

02/12/25

CFI U6-U9

03/12/25

Formation tuteurs service civique

04/12/25

CFI U6-U9



## Réunion de Rentrée n°2 des Services civiques

En ce début de saison 2025 / 2026, le District a obtenu le renouvellement de son **agrément collectif pour 60 volontaires en Service Civique**, jusqu'en 2028.

Pour rappel, ce dispositif a pour but de faire bénéficier les clubs Yvelinois de volontaires en services civiques, tout en leur allégeant les démarches administratives et de permettre de mener, dans les clubs, des actions d'intérêt général via des Services Civiques, sur les thèmes importants pour le football, notamment :

- La promotion de la mixité dans le football et le développement du **football féminin** dans les Yvelines,
- La valorisation de l'**Esprit Sportif** et la lutte contre les incivilités et la violence dans le Football Yvelinois,
- La promotion du **Programme Educatif Fédéral**, thèmes qui font partie intégrante de la vocation et du projet du District
- Le développement de l'**accompagnement scolaire** en complément de la pratique sportive
- Le développement de l'**accessibilité de la pratique** du football aux personnes en situation de handicap

La **2ème réunion de rentrée** a eu lieu le **vendredi 14 novembre, à 19h15**, pour tous les autres volontaires (41) et tuteurs (28).

**Nous souhaitons une belle saison riche en actions à tous les volontaires et leurs tuteurs !**





# L'ARBITRE AU COEUR DU JEU

WEEK-END DU  
22/23 NOV 2025

SOUTENONS NOS  
ARBITRES

PASSIONÉS



YVELINES



UNAF78

Le Club des Arbitres



Le District des Yvelines de Football a lancé cette semaine l'opération « **L'Arbitre au cœur du jeu** », destinée à mettre en lumière l'engagement de nos arbitres et à renforcer la relation indispensable entre clubs et officiels.

Par ailleurs, un **protocole d'avant-match spécifique** sera mis en place ce jour-là pour mettre en valeur l'engagement de nos officiels et rappeler la passion qui les anime.

Cette opération, s'inscrit dans une démarche commune : promouvoir un football fondé sur le **respect, la proximité** et une meilleure compréhension du rôle de chacun.

Nous vous remercions de votre engagement quotidien au service de vos clubs et du football yvelinois, et comptons sur votre soutien pour faire de cette opération un moment fort de notre saison.

## « **L'Arbitre au cœur du jeu** »

Week-end du 22&23  
novembre 2025



**Semaine du Football Féminin**  
du 8 au 14 décembre 2025



# CONCOURS PHOTO



## Semaine du Foot Féminin

**8 au 14  
Décembre  
2025**

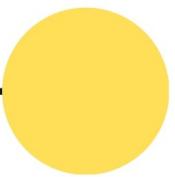
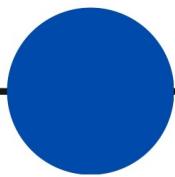
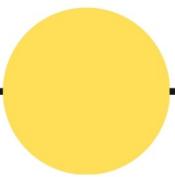
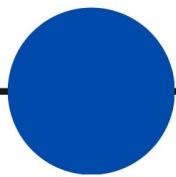
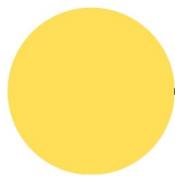
Participez au concours photo jusqu'au lundi 24 novembre !!

**ET GAGNEZ VOTRE ENTRAÎNEMENT À CLAIREFONTAINE  
LE DIMANCHE 14 DÉCEMBRE**

➡ CLIQUEZ-ICI POUR TOUTES LES INFOS

# Appel à candidature

Evènements du District des Yvelines de Football 2025-2026



**SAMEDI 4 AVRIL 2026**

Finales départementales u13

**SAMEDI 2 MAI 2026**

ToutesFoot

**DIMANCHE 17 MAI 2026**

Finales Futsal

**6 ET 7 JUIN 2026**

Finales à 11

**SAMEDI 13 JUIN 2026**

Journée du Football Féminin



## Appel à candidature

LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL  
RECHERCHE DES COMPLEXES SPORTIFS



### FINALES A 11

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUIN 2026

#### Critères requis

- 2 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
  - Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et des cars.

#### Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

#### Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions

Cordialement,

Mathis FAUCHON  
Courriel : [ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR](mailto:ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR)  
Tél : +33 1 80 92 80 44



### FINALES FUTSAL

DIMANCHE 17 MAI 2026

#### Critères requis

- 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales.
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

#### Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF

#### Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions

Cordialement,

Mael LE GOFF  
Courriel : [ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR](mailto:ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR)  
Tél : +33 1 80 92 80 23



## Appel à candidature

Le District des Yvelines de Football recherche des complexes sportifs



### FINALES DEPARTEMENTALES U13 SAMEDI 4 AVRIL 2026



- 4 à 6 terrains de Football à 8 pour les épreuves/recontres
- 1 tribune (ou endroit abrité) pour le quizz
- 8 à 12 vestiaires pour l'accueil des équipes
- 1 salle pour accueillir les briefings

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Alexandre OGÉREAU

Courriel : [ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR](mailto:ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR)  
Tél : +33 1 80 92 80 22

### TOUTES FOOT SAMEDI 2 MAI 2026



#### Critères requis :

- 1 terrain pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Une salle de réunion
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules.

#### Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

#### Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : [ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR](mailto:ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR)  
Tél : +33 1 80 92 80 37

### JOURNÉE DU FOOT FÉMININ SAMEDI 13 JUIN 2025



#### Critères requis :

- 3 terrains au minimum pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules

#### Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

#### Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : [ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR](mailto:ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR)  
Tél : +33 1 80 92 80 37

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 17 novembre 2025

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), , R. PANARIELLO, MME N. OLLIVIER, P. GUILLEBAUX (CD),

Excusés : MME RUPERT et L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

**U14**

**N3-B DU 08/11/2025**  
54787574 GARGENVILLE STADE 22 / BONNIERES FRE. 22

2ème rappel avant amende  
et match perdu par pénalité au club recevant  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

**SENIORS**

**D4-A DU 02/11/2025**  
53437645 LIMAY ALJ 1 / PORCHEVILLE FC 1

**U14**

**N3-H DU 01/11/2025**  
53443603 SARTROUVILLE ES 24 / CONFLANS F.C. 22

## FORFAIT AVISE IER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

**U16**

**D2-B du 16/11/2025**  
53440807 BEYNES F.C. 21

## FORFAIT NON AVISE IER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

**U17**

**D1-A du 16/11/2025**  
53433997 CARRIERES GRESILLONS AS 1

**U14**

**N2-A du 15/11/2025**  
53442307 ECQUEVILLY E.F.C. 21

## FORFAIT NON AVISE 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

**U14**

**N3-F du 15/11/2025**  
53443458 VELIZY ASC 22

## DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

**CDM**

Demande du club de JUZIERS FC de déplacer les rencontres CDM à 11h30 les journées où l'équipe Vétérans joue également à domicile.

**D1-A DU 19/10/2025**  
**53450034 JUZIERS FC / VOISINS FC 5**

**D1-A DU 16/11/2025**  
**53450001 JUZIERS FC / CARRIÈRES GRÉSILLONS 5**

**D1-A DU 30/11/2025**  
**53450012 JUZIERS FC / SARTROUVILLE ES 5**

**D1-A DU 18/01/2026**  
**53450045 JUZIERS FC / CROISSY US 5**

**D1-A DU 15/02/2026**  
**53450068 JUZIERS FC / LES CLAYES SOUS BOIS USM 5**

**D1-A DU 22/03/2026**  
**54450083 JUZIERS FC / ES GUYANCOURT 5**

**D1-A DU 31/05/2026**  
**53450110 JUZIERS FC / ACHERES BENFICA AP 5**

Accord de la Commission. Merci de prévenir vos adversaires

## SENIORS

**D1-A DU 30/11/2025**

**53449747 EPONE USBS 1 / CHATOU AS 2**

Demande de CHATOU pour inverser le match .  
En attente de l'accord d'EPONE.

**D4-B DU 30/11/2025**

**54741104 HOUILLES SO 2 / CHATOU AS 3**

Demande de CHATOU pour inverser le match .  
Refus de HOUILLES SO.  
Le match est maintenu à cette date.

## FUTSAL

**D1-A DU 16/11/2025**

**54646427 CARRIERES GRESILLONS 1 / TRAPPES FUTSAL 2**

Demande de TRAPPES d'inverser la rencontre et de la jouer le 22/11/2025, car ils ne peuvent pas le dimanche.  
L'équipe de CARRIERES GRESILLONS ayant déjà une rencontre le 23/11/2025, la commission reporte la rencontre et demande aux clubs de trouver une nouvelle date.

## VETERANS

**D5-C DU 23/11/2025**

**53435761 CELLOIS CS 2 / VESINET FC 1**

Demande de CELLOIS CS de jouer la rencontre à 9h00 car les U18 jouent à 11h00.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

**D5-D DU 23/11/2025**

**54927924 HOUDANAISE REGION FC 3 / MARLY LE ROI US 2**

Demande de CELLOIS CS de jouer la rencontre à 11h00 car une autre équipe vétérans joue à 9h00.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

**D3-B DU 23/11/2025**

**53448763 HOUDANAISE REGION FC 3 / GUYANCOURT ES 1**

Demande de CELLOIS CS de jouer la rencontre à 9h00 car une autre équipe vétérans joue à 11h00.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

**D1-A DU 23/11/2025**

**53435413 VALLEE 78 FC 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1**

Demande de VALLEE 78 FC de jouer la rencontre à 9h00 car une autre équipe vétérans joue à 11h00.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

**D4-C DU 23/11/2025**

**54705366 VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 3**

Demande de VALLEE 78 FC de jouer la rencontre à 11h00 car une autre équipe vétérans joue à 9h00.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

**D4-C DU 23/11/2025**

**54705367 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 / VIROFLAY USM 1**

Demande de RAMBOUILLET de jouer la rencontre à 9h00 car une équipe U16 joue à 11h00.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

## U16

### D1-A DU 21/12/2025

**53434071 MAISONS LAFFITTE FC 21 / FEUCHEROLLES USA 21**

Demande de FEUCHEROLLES pour avancer la date du match, compte tenu de la date des vacances scolaires.

La Commission dit à FEUCHEROLLES de se mettre d'accord avec MAISONS LAFFITTE et nous fournir la nouvelle date.

### D3-B DU 21/12/2025

**53434216 FOURQUEUX AS 1 / SARTROUVILLE ES 1**

Demande de FOURQUEUX de jouer la rencontre le 30/11/2025 à 13h00, compte tenu des vacances scolaires.

Les deux clubs n'ayant pas de match de coupe, la Commission est en attente de l'accord de SARTROUVILLE pour jouer le 30/11/2025.

## U14

### CC DU 22/11/2025

**55144926 HOUILLES AC 3 / MONTIGNY LE BTX AS 2**

Demande de HOUILLES de jouer la rencontre le 29/11/2025 à 15h30, le planning ne permettant pas d'autre organisation.

En attente de l'accord de MONTIGNY LE BTX.

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 22/12/2025

## FUTSAL SENIORS

### D1-A

54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN

## A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT

## FUTSAL SENIORS

### D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1  
54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRAY FOOT. ES 1  
54646427 TRAPPES FUTSAL 2 / CARRIERES GRESILLONS 1

## 45 ANS

### POULE A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1  
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

### POULE B

55013786 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / RAMBOUILLET YVEL. 1

### POULE C

55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1

## TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 17 novembre 2025.

## U15

### 1/8ème de finale

Samedi 6 décembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U15 [en cliquant ici](#).

## SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

## SENIORS

### D4B DU 02/02/2025

**28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT**

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D4-A.

En raison du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné les matches suivants :

### D5-B DU 23/11/2025

**54777525 POISSY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2**

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

### D5-B DU 30/11/2025

**54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2**

La Commission prend note du courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

### D5-B DU 14/12/2025

**54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2**

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

### D5-B DU 25/01/2026

**54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2**

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

## U18

### D1A DU 18/05/2025

**28215268 ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOisy SFC 21**

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST GERMAIN EN LAYE FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

### D1-U DU 16/11/2025

**53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21**

La ville de VILLENNES SUR SEINE ayant refusé le prêt des installations, La Commission dit match perdu par pénalité à ST GERMAIN EN LAYE 21 -1 point pour en donner le gain à MONTIGNY LE BX AS 21 3pts 0 but.

### D1-U DU 14/12/2025

**53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21**

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

## TRANSMIS DE LA LIGUE SENIORS

### COUPE DE FRANCE

**4792086 – PORCHEVILLE F.C. 1 / BAGNEUX COM 1 du 28/09/2025 (4ème tour)**

La Commission Régionale de DISCIPLINE décide d'infliger une suspension de terrain de 2 MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PORCHEVILLE F.C. à compter du 24 NOVEMBRE 2025

La commission désigne les matches suivants :

### D4-A DU 18/01/2025

**53437698 PORCHEVILLE FC 1 - VINSKY FCM 2**

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 02/01/2026.

### D4-A DU 15/02/2026

**53437721 PORCHEVILLE FC 1 - HARDRICOURT US 3**

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 30/01/2026.

# FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

## RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.

La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

## SENIORS

CC DU 16/11/2025

55059925 PLAISIROIS FO 2 / TRIEL AC 2

Pris note du rapport de l'arbitre et du délégué officiel.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D4-B DU 02/11/2025

53438019 HOUILLES S.O. 2 / ACHERES F.C. 1

Pris note du rapport de HOUILLES SO.

La Commission décide de ne pas sanctionner

## U18

D2-B DU 09/11/2025

53439479 MARLY LE ROI U.S. 21 / VALLEE 78 F.C. 21

Pris note du rapport de MARLY LE ROI.

La Commission décide de ne pas sanctionner

## SENIORS F

D1-A DU 08/11/2025

54646858 VAL DE SEINE SCF 1 / VOISINS F.C. 1

Pris note du rapport des 2 clubs.

La Commission sanctionne l'équipe de VAL DE SEINE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

## CRITERIUM DU LUNDI

POULE-A DU 10/11/2025

54939967 MESNIL ST DENIS ASL 1 / F.C. À L'ANCIENNE 1

Il s'agit de la deuxième infraction pour l'équipe de MESNIL ST DENIS.

La Commission sanctionne l'équipe de MESNIL ST DENIS d'une amende de 100€.

## DEMANDES DE RAPPORTS

### SENIORS

D1-A DU 09/11/2025

53449736 EPONE U.S.B.S. 1 / VERSAILLES 78 FC 3

RAPPEL : La Commission demande à EPONE la version FMI utilisée.

D3-A DU 09/11/2025

53437197 ST GERMAIN EN LAYE 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

### VETERANS

D5-A DU 16/11/2025

54711834 GUERVILLE ARNOUVILLE 33 / BLARU A.S.I. 31

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

### U18

D1-A DU 09/11/2025

53433770 MONTIGNY LE BX AS 21 / MONTESSON U.S. 21

RAPPEL : La Commission demande à MONTIGNY la version FMI utilisée.

### U16

D1-A DU 09/11/2025

53434083 FCRH LA VESGRE 22 / PLAISIROIS F.O. 22

RAPPEL : La Commission demande à FCRH la version FMI utilisée.

### U15

D1-A DU 01/11/2025

53434344 MANTOIS 78 FC 1 / POISSY FC 1

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

### U14

N3-C DU 08/11/2025

54787805 CONFLANS F.C. 23 / HOUILLES A.C. 24

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14 A 8 POULE A DU 08/11/2025

55083084 ELANCOURT O.S.C. 24 / ST CYR AFC 21

RAPPEL : Pris note du rapport d'ELANCOURT.

La Commission demande à ST CYR un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## COMMISSION DES STATUTS

### ET REGLEMENTS

Réunion du 13/11/2025

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), HOUZE Michel.

Excusés: MM. CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain, DUPONT Jean-François (CD), GUILCHETEAU Didier, MOLLER Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## RAPPEL DE LA COMMISSION

\*La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match : Leurs signatures attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### SENIORS

D3A du 09/11/2025

53437196 CARRIERES GRES. AS 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Demande d'évocation de MAISONS LAFFITTE FC 1 portant sur la participation du joueur CHaabane Hicham, licence 2544547562 de CARRIERES GRESILLONS AS 2, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à CARRIERES GRESILLONS AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 20/11/2025 à 12h00.

D5C du 09/11/2025

54725485 CELLOIS CS 2 / ST CYR AFC 1

A la lecture de la feuille de match, la Commission constate qu'une réserve a été posée pour une infraction à l'article 7.10 : du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à une dernière rencontre de l'équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.  
Nota : l'équipe supérieure jouait le même jour en D2A contre VINSKY FCM 1.

Constatant que le mail de confirmation ne fait pas état de ce motif de contestation, les écrits ne correspondent à aucun texte réglementaire.

En conséquence, la Commission dit :  
Réserves irrecevables.

Débit : 43.50€ à ST CYR Afc

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Mardi 18 novembre 2025

Dispositions financières)

**Amende : 16€ (8x2) à ST CYR Afc**

**Motif :** manque n° de match et catégorie (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**D5D du 09/11/2025**

**54725488 CROISSY US 2 / MONTIGNY le Bx 3**

Après lecture du rapport de l'arbitre DYF et de la feuille de match:  
Match arrêté à la 15<sup>ème</sup> minute, l'équipe de CROISSY US 2 n'ayant plus que 7 joueurs sur le terrain.

Au regard de l'article 159.2 des Règlements Généraux :

« En football à 11, si l'équipe en cours de partie se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »

**En conséquence, la Commission dit :**

**Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à CROISSY US 2, MONTIGNY le Bx 3 conserve 3 points, 4 buts acquis sur le terrain.**

La Commission transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions.

**U18**

**D2A du 05/11/2025**

**53439474 ETANG ST NOM ES 21 / MARLY LE ROI US 21**

Réclamation de MARLY LE ROI US 21 portant sur le nombre de joueurs mutés d'ETANG ST NOM ES 21

La Commission transmet à ETANG ST NOM ES pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 20/11/2025 à 12h00.

**U16**

**D3C du 09/11/2025**

**54782679 VILLEPREUX FC 21 / CHATOU AS 21**

Réserves de CHATOU AS portant sur le nombre de joueurs mutés de VILLEPREUX FC 21

Après vérification,

-le joueur ACHAHO, licence 2548309015 enregistrée le 23/09/2025, est muté hors période

- le joueur LEHNAOUI Souheil, licence 2548166605 enregistrée le 07/07/2025, est muté

- le joueur SANTOS ALVES Bruno, licence 2548049343 enregistrée le 15/09/2025, est muté hors période

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux»

**En conséquence:**

**La Commission dit :**

**Réserves recevables et fondées**

**Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à VILLEPREUX FC 21, CHATOU AS 21 conserve 3 points, 8 buts, acquis sur le terrain**

**Débit : 43.50€ à VILLEPREUX FC**

YVELINES FOOT N° 1865

**Motif :** Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 25€ à VILLEPREUX FC**

**Motif :** participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions

**D3C du 09/11/2025**

**54782678 JOUY EN JOSAS US 21 / MONTESSENUS 22**

Réclamation de MONTESSENUS 22 portant sur le nombre de joueurs mutés hors période de JOUY EN JOSAS US 21

La Commission transmet à JOUY EN JOSAS US pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 20/11/2025 à 12h00.

**U14**

**N2 du 01/11/2025**

**53442322 SARTROUVILLE ES 22 / ACHERES FC 21**

Après lecture du mail d'ACHERES FC en date 10/11/2025, la Commission demande à SARTROUVILLE ES, pour sa réunion du 20/11/2025 à 12h00, un rapport circonstancié qui devra, notamment, indiquer :

\*les conditions et le moment d'établissement de la feuille de match papier  
\*les conditions de dépôt de la réserve déposée par Achères FC  
\*les contrôles d'avant match  
\*l'absence de signature d'Achères FC

La Commission demande à ACHERES FC :

\*Les conditions et le moment d'établissement de la feuille de match papier  
\*Les conditions et le moment du dépôt de la réserve.  
\*Les contrôles d'avant match

La Commission suspend l'homologation du match en rubrique.

**FEMININES**

**D1 du 08/11/2025**

**54646858 SPORTING VAL DE SEINE 1 / VOISINS FC 1**

Réserves de VOISINS FC 1 portant sur le nombre de joueuses mutées du SPORTING VAL DE SEINE 1

Après vérification,

-la joueuse KANTE Nassira, licence 2547200148 enregistrée le 01/11/2025, est mutée hors période  
-la joueuse MATIMBOU FLEUR Sarah, licence 2547426058 enregistrée le 01/09/2025, est mutée hors période  
-la joueuse MURCY BRAM Maelyss, licence 9605328567 enregistrée le 31/10/2025, est mutée hors période

Au regard de l'article 7.4.a du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories d'âge des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. »

**En conséquence:**

**La Commission dit :**

**Réserves recevables et fondées**

**Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à SPORTING VAL DE SEINE 1, pour en attribuer le gain à VOISINS FC 1 (3 points, 2 buts)**

**Débit : 43.50€ à SPORTING VAL DE SEINE**

**Motif :** Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 25€ à SPORTING VAL DE SEINE**

**Motif :** participation irrégulière d'une joueuse (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions.

**MATCH AMICAL**

**VILLEPREUX FC :**

15/11/2025 : plateau U9 avec CELLOIS CS

## **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

**Commission du 17 novembre 2025**

**Présents :** Thierry BOKOBZA (Président), MM Jean-Éric INACIO, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Julien RODRIGUES LOPES, Mmes Monique ELISABETH, Laetitia GRIVOT

**Absents excusés :** MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Mme Yvane JONNAIS

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

**PLATEAUX U7-U9**

**PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7**

Tous les plateaux de la fin d'année sont disponibles en cliquant [ici](#).

**ROSNY CSM**

Demande du club pour ne plus accueillir de plateaux pendant la période hivernale.

**La Commission prend note.**

**HARDRICOURT et MESNIL ST DENIS**

Suite à votre demande pour intégrer les plateaux spécifiques U6 du 22 novembre 2025, la commission ne peut y accéder les

plateaux ayant déjà été programmés au moment de la demande, d'autant plus que vous êtes affectés sur des plateaux U7. Par contre, si vous souhaitez participer aux deux autres plateaux des 21 Mars et 9 mai, merci de nous le préciser.

#### Vérifications effectifs

- EPONE USBS : 6 équipes / 22 licenciés – 4 équipes retenues pour les prochains plateaux.
- DAMMARTIN EN SERVE AS : 1 équipe / 5 licenciés - Situation régularisée (place pour le 22/11?)
- ISSOU AS : 3 équipes / 15 licenciés - Situation régularisée pour le 06/12. Sous réserve de la validation des licences en cours.
- COIGNIERES FC : 2 équipes / 2 licenciés – Aucune équipe inscrite pour les prochains plateaux
- MANTES USC : 2 équipes / 0 licencié – Aucune équipe inscrite pour les prochains plateaux. De plus, la Commission a remarqué que vous aviez intégré un plateau le 8/11 et vous demande des explications pour le lundi 24/11.

## PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Tous les plateaux de la fin d'année sont disponibles en [cliquant ici](#).

#### ROSNY CSM

Demande du club pour ne plus accueillir de plateaux pendant la période hivernale.

La Commission prend note.

#### Vérifications effectifs

- CERNAY LA VILLE AS : 2 équipes / 8 licenciés : 1 équipe retenue pour les prochains plateaux.
- COIGNIERES FC : 2 équipes / 12 licenciés : Situation régularisée
- PORT MARLY CS : 2 équipes / 8 licenciés : 1 équipe retenue pour les prochains plateaux.
- ST CYR AFC : 4 équipes / 18 licenciés : 3 équipes retenues pour les prochains plateaux
- MANTES USC : 2 équipes / 1 licencié : – Aucune équipe inscrite pour les prochains plateaux.

#### Inscriptions tardives

LIMAY ALJ : 4 équipes  
VILLEPREUX FC : 4 équipes  
MANTES VIVONS FOOT : 2 équipes  
La Commission a pris en compte sur les 2 derniers plateaux de l'année.

## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site internet ou via footclubs).

## CATEGORIE U10-U11

#### Vérifications effectifs

#### ▫ FONTENAY ST PÈRE

La Commission constatant que le club n'a toujours qu'une licence sur la catégorie, déclare l'équipe forfait général pour le reste de la saison. Par conséquent, l'équipe est remplacée par BREVAL LONGNES FC 3, qui avait la demande la saison dernière.

#### ECQUEVILLY EFC

Demande du club pour ajouter une équipe sans distinction d'âge. La Commission ne peut accorder cette demande, faute de place disponible. Elle vous intégrera en phase 2 ou bien si un forfait général intervient.

## CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

#### Infraction encadrement du 08/11

#### U11

MANTOIS 78 FC 1 & TRIEL AC : 1ère infraction  
La Commission décide d'excuser ses absences et rappelle que vous devez être vigilants.

#### Infraction encadrement du 15/11

#### U10

CARRIERES S/S US 1 : 1ère infraction  
LIMAY ALJ 1 : 1ère infraction

#### U11

PLAISIROIS FO 1 : 1ère infraction  
NEAUPHLE PONT. RC 1 : 1ère infraction  
RAMBOUILLET FC 1 : 1ère infraction

#### ▫ HOUILLES SO 1 : 2ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 24 novembre. Attention, à + de 2 infractions, la Commission est susceptible de sortir l'équipe du dispositif.

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Les plateaux de la journée de plateaux du 22/11 sont disponibles. Pour les consulter : [cliquez ici](#)

Pour rappel, les dérogations annuelles de Critériums ne s'appliquent pas sur cette journée. L'horaire officiel est 11h00. Si vous souhaitez la modifier, merci de faire les démarches nécessaires.

## CATEGORIE U12-U13

#### Vérifications effectifs

▫ COIGNIERES FC : 1 équipes / 7 licenciés : Le club réagit suite au 2ème forfait de son équipe en expliquant faire surclasser 1 joueur U11 à chaque rencontre.

La Commission vous avait demandé cette explication il y a deux semaines. Sans réponse de votre part, elle a donc pris sa décision en conséquence. Elle maintient les 2 forfaits émis.

## CLAIREFONTAINE

Demande du club pour inscrire 1 équipe en Critérium à la place de son équipe U11, car il n'aura pas assez de joueurs.

La Commission après vérifications que vous disposez bien du nombre minimum de licenciés, vous intègre à la poule E du Critérium sans distinction d'âge à compter du 29/11.

#### Par année poules C du 08/11/25 : MANTOIS / MUREAUX

Courrier du club des MUREAUX expliquant s'être déplacé pour rien à 16h00, le club du MANTOIS les attendait pour 14h00. Réponse du MANTOIS 78 FC.

La Commission après étude, confirme que l'horaire de la rencontre était bien de 16h00. Par conséquent, elle déclare l'équipe du MANTOIS forfait.

#### Par année U13 poule B du 15/11/25

#### 55096861 : VALLEE 78 FC 1 / MESNIL LE ROI AS 1

Courriers des deux clubs sur un problème d'horaire sur la rencontre. La Commission après étude, constate que certes la dérogation annuelle avait été accordée dans le journal précédent, mais que la rencontre entre les 2 équipes étaient restées à 16h00 sur le site internet, c'est donc cet horaire qui faisait foi. Néanmoins, elle comprend l'imbruglio que cela a pu causer, par conséquent, elle annule la rencontre.

Concernant la demande de dérogation annuelle, la Commission ne l'appliquera que pour les équipes par année, elle ne peut pas faire 2 horaires distincts entre le par année U12 et le par année U13.

## CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

#### FEUCHEROLLES USA 1 : 1ère infraction du 08/11

Courrier du club s'étonnant de l'infraction alors que son encadrant était bel et bien sur la FMI.

La Commission après vérifications annule l'infraction.

#### U12 Espoir poule B du 08/11/25

#### 55097801 : POISSY FC 21 / FOURQUEUX AS 21

La Commission demande des explications aux clubs concernant les observations d'après match mentionnées sur la Feuille de match pour le lundi 24 novembre 12h00 au plus tard.

#### Infraction encadrement du 08/11

#### U12

MESNIL ST DENIS AS 21 : Absence excusée.  
POISSY FC 21 : 1ère infraction

#### U13

RAMBOUILLET FC 1 : Absence excusée.

#### Infraction encadrement du 15/11

#### U12

RAMBOUILLET FC 21 : 1ère infraction  
CHANTELOUP US 21 : 1ère infraction  
GUYANCOURT ES 22 : 1ère infraction

#### U13

GUYANCOURT ES 1 : 1ère infraction

## FESTIVAL U13

Les plateaux du 22 novembre prochain sont désormais disponibles. Pour les consulter : [cliquez ici](#)  
Pour rappel, les dérogations annuelles de Critériums ne s'appliquent pas sur cette journée. L'horaire officiel est 16h00. Si vous souhaitez la modifier, merci de faire les démarches nécessaires.

### FFU13 35 du 22/11/25 : LOUVECIENNES AS

Courrier du club avec justificatif expliquant ne pouvoir accueillir ce plateau.

La Commission dit plateau à jouer à ISSOU AS.

#### Dérogation horaire accordée par la Commission pour le 22/11

1 : CHATOU AS : 14h00  
6 : ELANCOURT OSC : 14h00  
7 : BONNIERES FRENEUSE FC : 14h00  
14 : BEYNES FC : 14h00  
18 : RAMBOUILLET FC : 12h30  
19 : MEZIERES AJSL : 14h00  
25 : HOUILLES AC : 14h00  
32 : CELLOIS CS : 14h00  
33 : YVELINES US : 14h00  
36 : BUC FOOT AO : 14h00  
41 : VILLEPREUX FC : 14h00  
42 : MAUREPAS AS : 14h00  
47 : INTERFOOT : 14h00  
60 : MONTIGNY LE BX AS : 12h30  
64 : CRAVANT FC : 14h00  
35 : ABLIS FC SUD : 14h00  
68 : HARDRICOURT US : 14h00  
69 : BUCHELOISE AS : 14h00  
70 : ETANG ST NOM ES : 14h00  
74 : LAINVILLEOIS FC : 14h00

#### Dérogation horaire sous réserve de l'accord des clubs adverses

40 : MAURECOURT FC : 17h00

## FORFAIT AVISE

### **U10-U11**

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 15/11

55096272 : DAMMARTIN EN SERVE AS 1  
55102318 : VESINET SCI 2

### **U12-U13**

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 15/11

55097698: COIGNIERES FC 1

Forfait général : 34€  
(Annexe 2 RS DYF)

U12 par année poule D  
POISSY FC 23

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### **U6-U7**

Rappel avant amende  
Plateaux du 08/11/2025

725110807 – ISSOU AS1 / ECQUEVILLY EFC1 / MAULOISE US1 / GARGENVILLE STADE  
725110808 – CONFLANS RACING1 / HOUILLES AC / CHANTELOUP US1/ BOUAFLÉ FLINS ES1  
725110800 – ST CYR AFC1 / FEUCHEROLLES USA1 / VOISINS FC2 / AUTEUILLOIS AS1 / HOUDAN  
725110813 – MANTES VIVONS FOOT1 / VERNEUIL SUR SEINE US1 / MANTOIS 78 FC2

## ANOMALIES FEUILLES PLATEAUX

### **U6-U7**

Amende : 8€  
Plateaux du 08/11/2025

#### Manque informations encadrants

725110816 – VERSAILLES 78 FC1 & YVELINES US1

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES

### **U10-U11**

Rappel avant amende et match neutralisé  
Rencontres du 08/11/2025

55095867 BOUAFLÉ/FLINS ENT.1 VINSKY FCM 1  
55095955 BOUAFLÉ/FLINS ENT.2 VINSKY FCM 2  
55096139 FEUCHEROLLES USA 3 ETANG ST NOM ES 2  
55096181 GAMBAIS AS 1 COIGNIERES F.C. 1  
55098678 GAMBAIS AS 2 COIGNIERES F.C. 2  
55096267 PORCHEVILLE FC 3 HARDRICOURT US 2  
55096314 MANTES OLYMFC 1 ANDRESY F.C. 2  
55095543 HARDRICOURT US 21 GARGENVILLE ST21  
55095544 ISSOU AS 21 ACHERES F.C.21  
55095668 MANTOIS 78 FC 24 CONFLANS F.C. 23  
55095748 PECQ US LE 22 MARLY LE ROI U.S. 22  
55095749 PLAISIROIS F.O. 22 HOUILLES A.C. 24  
55095776 ELANCOURT O.S.C. 23 CLAYES SS/BOIS 22  
55095804 ELANCOURT O.S.C. 22 MONTIGNY LE BX 22  
55095406 PECQ US 2 MARLY LE ROI U.S.2

### **U12-U13**

Rappel avant amende et match neutralisé  
Rencontres du 08/11/2025

55097081 ECQUEVILLY E.F.C. ACHERES F.C.  
55097083 HARDRICOURT U.S. ISSOU AS  
55097112 MAISONS-LAFFITTE F. C. MESNIL LE ROI A.S.  
55097168 VILLENNES ORGEVAL F.C. POISSY FC  
55097221 VELIZY A.S.C. BAILLY NOISY SFC  
55096793 AUBERGENVILLE F.C. PORCHEVILLE FC  
55096792 ECQUEVILLY E.F.C. ACHERES F.C.  
55096794 HARDRICOURT U.S. ISSOU AS  
55097025 VELIZY A.S.C. BAILLY NOISY SFC  
55096916 VILLENNES ORGEVAL F.C. POISSY FC

55097636 BEYNES F.C.  
55097581 JUZIERS F.C.  
55097692 MAGNY 78 F.C.  
55097637 LE PECQ U.S.  
55097691 VOISINS F.C.  
55097663 YVELINES U.S.  
55097365 BUCHELOISE  
55097406 HOUILLES S.O.  
55097434 HOUILLES S.O.  
55097469 ST CYR A.F.C.  
55097514 ST CYR A.F.C.

MONTESSON U.S.  
GARGENVILLE STADE  
ABLIS SUD 78  
CHESNAY 78 F.C. LE  
COIGNIERES F.C.  
ST CYR AFC  
GUERVILLE ARNOUVILLE  
VERSAILLES 78 FC  
VERSAILLES 78 FC  
VILLIERS MAHIEU AS  
VILLIERS MAHIEU AS

## CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs  
Rencontres du 08/11/25

### U12

55097933 CONFLANS FC / MARLY LE ROI US

## FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

## CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

#### Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités  
du règlement  
Rencontres du 08/11/25

### U10

CONFLANS FC 21 / PLAISIROIS FO 21  
VILLENNES ORGEVAL FC 21 / SARTROUVILLE ES 21

### U11

CONFLANS FC / POISSY FC  
FOURQUEUX AS / SARTROUVILLE ES  
MANTES LA JOLIE F / AUBERGENVILLE FC  
TRIEL AC / RAMBOUILLET YVELINES

## CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rappel avant amende  
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités  
du règlement  
Rencontres du 08/11/25

### U12

55097846 MANTOIS 78 FC 22 / CHANTELOUP US 21  
55097844 SARTROUVILLE ES 22 / CROISSY US 21  
55097845 HOUILLES AC 22 / HOUDANAISE REGION FC 21  
55097935 BOUGIVAL FOOT 21 / VILLEPREUX FC 21  
55097933 CONFLANS FC / MARLY LE ROI US  
55097934 FEUCHEROLLES USA 21 / PECQ US 21

### U13

55098010 HOUILLES AC 1 / PARIS SAINT GERMAIN FC 1  
55098071 VIROFLAY USM 1 / MANTOIS 78 FC 2

## INFRACTION EPREUVE TECHNIQUE

## CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Absence de total sur l'épreuve : -1pt aux 2 équipes  
Rencontres du 08/11/25

### U13

55098040 CHESNAY 78 FC 1 / MAUREPAS AS 1

Mardi 18 novembre 2025

# COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 17 novembre 2025

**Présents :** M. DUPRE (Président), Mme BARRIZ et MM. BENLARBI, KALENDERIAN

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

## FILLOFOOT

Le plateau du 22/11/2025 est en ligne.  
Vous pouvez trouver les documents d'organisation [en cliquant ici](#). Ils sont également disponibles dans Footclubs - Foot Animation et Loisir.  
**Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux**

## FOOT A 5

Les plateaux du mois de novembre et de décembre sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.  
Vous pouvez trouver les documents d'organisation dans Footclubs - Foot Animation et Loisir.  
**Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux**

## FMI

La commission rappelle que vous devez utiliser la version 5.0 de l'application FMI.

## FESTIVAL FOOT U13F

### Plateaux du 22/11/2025 :

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.  
Pour consulter la 1ère journée du Festival Foot U13 : [Cliquez ici](#)

### Changement d'horaire validé par la Commission

CARRIERES SUR SEINE US : 12h30  
HARDRICOURT US : 12h30  
CHESNAY 78 FC : 12h30  
MUREAUX OFC : 12h30

## CHALLENGE REGIONAL U11F

### Plateaux du 22/11/2025 :

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir. Ce tour est un jour de Coupe et ne rentre pas dans la phase éliminatoire du challenge.

Pour consulter les plateaux : [Cliquez ici](#)

YVELINES FOOT N° 1865

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

**U15F**

**CRIT DU 08/11/2025**

55103089 VAL DE SEINE SCF 2 / MANTOIS 78 FC 2

**U11F**

**CRIT DU 08/11/2025**

55102771 ELANCOURT O.S.C. 2 / CARRIERES S/SEINE US 1

## FORFAITS COUPES FORFAITS AVISES

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

**U15F**

**CY du 15/11/2025**

55062832 CELLOIS CS 2  
55062831 MAISONS-LAFFITTE F.C 1

## TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 17 novembre 2025.

**U15F**

1/8ème de finale

Samedi 6 décembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U15F [en cliquant ici](#).

**U18F**

Tour de cadrage

Samedi 6 décembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U18F [en cliquant ici](#).

### Exempts :

CHESNAY 78 FC 1  
PORTES IDF FCF 1  
LOUVECIENNES AS 1  
MANTOIS FC 2  
VIROFLAY USM 1

## SENIORS F

Tour de cadrage

Samedi 29 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines Séniors F [en cliquant ici](#).

### Exempts :

BEYNES FC 1  
BREVAL LONGNES FC 1

MAGNY 78 FC 1  
VOISINS FC 2

## COURRIER

### ELANCOURT OSC 541170

Demande du club d'intégrer les plateaux U13F à 5 ET FILLOFOOT.  
**La commission donne son accord et vous intègre pour les plateaux de novembre et décembre. Elle vous encourage à vous inscrire pour les phases suivantes.**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

**La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).**

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

## DEMANDES DE RAPPORTS

**U15F**

**CRIT DU 08/11/2025**

**55103152 MUREAUX OFC 2 - POISSY FC 3**

La Commission prend note du rapport de MUREAUX OFC et demande un rapport au club de POISSY FC sur les raisons de la non utilisation de la FMI.

**U13F**

**CRIT DU 08/11/2025**

**55102819 ROSNY CS FOOT 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1**

La Commission prend note du rapport de ROSNY FOOT CS et demande un rapport au club de GUERVILLE ARNOUVILLE AS sur les raisons de la non utilisation de la FMI.

CRIT DU 08/11/2025

### 55102909 SARTROUVILLE ES 2 - MONTESSEN U.S. 1

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur les raisons de la non utilisation de la FMI.

### **U11F**

CRIT DU 08/11/2025

### 55102770 MONTIGNY LE BX AS 1 / VAL DE SEINE SCF 1

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur les raisons de la non utilisation de la FMI.

## **COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ**

Commission restreinte du 14/11/2025

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## **COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES**

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

### **FORFAIT**

#### Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## **PLATEAU DE QUALIFICATION**

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

### **U13**

Dimanche 7 Décembre 2025

**PLATEAU DE BOIS D'ARCY**  
Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS d'ARCY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00**

**Pas de buvette et restauration sur place**

#### **POULE A**

St CYR AFC 1  
POISSY FC  
CBPS  
MONTIGNY-LE-Bx

#### **POULE B**

St CYR AFC 2  
MONTFORT L'AMAURY F.C.  
VERNEUIL US  
PLAISIROIS FO

### **U14**

Dimanche 23 Novembre 2025

**PLATEAU DE BOIS D'ARCY**

Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS d'ARCY

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**

Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00**

**Pas de buvette et restauration sur place**

#### **POULE A**

LIMAY ALJ 1  
POISSY FC 2  
VERNEUIL US 1  
ISSOU A.S. 2

#### **POULE B**

LIMAY ALJ 2  
POISSY FC 1  
VERNEUIL US 2  
ISSOU A.S. 1

## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

COMMISSION RESTREINTE DU 17/11/2025

### **EXTRAIT DU PV DE LIGUE**

### **CLASSEMENT DES INSTALLATIONS**

### **CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT**

#### 782630101 - GAMBAIS - STADE MUNICIPAL

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 20/10/2025 et des documents transmis :  
Rapport de visite du 05/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.  
Attestation Administrative de Capacité

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 18/11/2035.**

#### 783140101 - ISSOU - STADE MUNICIPAL 1

Cette installation sportive était classée en niveau T4 PN jusqu'au 21/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T4 du 04/11/2025 et des documents transmis :  
Rapport de visite du 05/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines  
AAC

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 18/11/2035.**

#### 783270101 - JUZIERS - STADE MUNICIPAL 1

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 01/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 08/07/2025 et des documents transmis :  
Rapport de visite du 05/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.  
AAC : Attestation Administrative de Capacité (si < 300 places assises)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 18/11/2035.**

#### 781260201 - LA CELLE ST CLOUD - STADE ANDRÉ RENÉ

Reprise de dossier suite à la décision de la CRTIS du 21/10/2025.  
**La Commission accuse réception de la levée de la non-conformité du 10/11/2025 et propose un classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 18/11/2035**

#### 785310102 - ROSNY SUR SEINE - STADE ROLAND LEDUC 2

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 26/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 24/10/2025 et des documents transmis :  
Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.  
Plan des Vestiaires  
Plan de l'aire de jeu  
AAC

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 21/10/2035.**

#### 784640101 - ORCEMONT - STADE MUNICIPAL

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 01/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 08/07/2025 et des documents transmis :  
Rapport de visite du 05/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.  
Attestation Administrative de Capacité

Plan de l'aire de jeu

Plan des vestiaires

La CRTIS constate la non-conformité mineure suivante (pour un Niveau T5 et T6) : Absence de main courante (Art. 6.6)

La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 18/11/2035.**

#### **785310102 - ROSNY SUR SEINE - STADE ROLAND LEDUC 2**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 26/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 24/10/2025 et des documents transmis :

Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du Districtdes Yvelines.

Plan des Vestiaires

Plan de l'aire de jeu

Attestation Administrative de Capacité

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 18/11/2035.**

#### **786880102 - VOISINS LE BRETONNEUX - PARC DES SPORTS DU GRAND PRÉ 2**

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 19/09/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite à la réfection de la pelouse synthétique du 22/10/2025 et des documents transmis :

Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du Districtdes Yvelines.

Plan des Vestiaires

Plan de l'aire de jeu

AAC

La CRTIS constate l'absence des tests in situ initiaux

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 30/05/2026.**

## **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES**

### **CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT**

#### **785170202 - RAMBOUILLET - STADE DU RACINAY 2**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E7 jusqu'au 24/01/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 31/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en E6 signée par le propriétaire le 29/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 65 Lux (E7 min 75)

U1h (EhMin/EhMax) : 0.08

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.20 (E7 min 0.4)

**La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.**

#### **786460501 - VERSAILLES - STADE BERNARD DE JUSSIEU**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 30/06/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 30/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en E6 signée par le propriétaire le 29/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 143 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.36 (E6 minimum 0.4)

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.56 (E6 min 0.6)

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 18/11/2027.**